



Fermeture de terrasse rdc par le proprietaire

Par **severinebebout**, le **21/03/2011** à **18:25**

Bonjour, rnj'habite un rez de chaussée a rueil malmaison que je loue depuis 2001rnLa terrasse n'était pas fermé rnj'ai demandé l'autorisation de fermé ma terrasse pour la sécurité de mes enfants et cel ma été refusé j'ai alors posé la question si je pouvais faire des plantation cela m'a été accorderrnaujourd'hui il veulent cloturer mes a 20 centimetre de mes dalles de balcon s'en tenir compte de mes plantationsrnils sont venu faire des mesures pour cer tains rdc et on accorder la non fermeture pour les rdc derriere rnma question est est ce que j'ai un recours possible pour refuser ou imposer mes mesures légalementrncordialement

Par **Marion2**, le **21/03/2011** à **20:21**

Vous êtes locataire, vous n'avez donc rien à dire si le propriétaire est d'accord.